

**CONDITIONS GENERALES D'ACHAT  
MAINTENANCE ELEVATEUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE  
Et ASCENSEURS**

**Le Lycée Polyvalent Léonard de Vinci recherche un prestataire pour l'entretien et la maintenance d'un élévateur pour personne à mobilité réduite (EPMR) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 puis, par ajout, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, de 3 ascenseurs.**

**1. Contrat de Maintenance**

Le présent contrat a pour objet de procéder à la maintenance des installations techniques et d'assurer le bon fonctionnement d'1 Elévateur PMR (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022) puis, par ajout, de 3 ascenseurs (à compter du 01/09/2023).

L'entreprise, dans le cadre de son contrat, a une obligation de résultat.

Elle doit toutes les fournitures de base et les prestations nécessaires pour obtenir ce résultat. Les prestations prévues dans le forfait comprennent l'entretien des équipements et les vérifications réglementaires, ainsi que les dépannages.

Le remplacement de pièces et de matériels, rendu nécessaire, par suite des opérations de maintenance ou suite à un incident, sont fournis hors forfait. Dans ce cas, ces interventions font l'objet d'un devis.

Le lycée se réserve la possibilité de faire intervenir une entreprise tierce si le devis du titulaire n'est pas conforme au marché ou à la réglementation.

**2. Critères de jugement**

Les critères de jugement seront par ordre décroissant.

- Le prix : 80 %
- La qualité des services associés : 20 %

**3. Localisation et équipements – Définition**

Localisation : voir annexe 1

Equipements : voir annexes 2 et 3.

#### 4. Objectifs et exigences

Le présent marché concerne l'entretien et la maintenance d'un élévateur PMR et d'ascenseurs. Il porte sur la mise en œuvre de moyens optimums pour garantir leur bon fonctionnement dans l'objectif d'assurer :

- La sécurité des personnes et des biens.
- Le maintien et la durabilité des performances de fonctionnement à un niveau optimal.
- La continuité de service et de maintien des paramètres de fonctionnement.
- Un taux élevé de disponibilité des installations.
- L'absence de panne majeure.
- Un taux de défaillance faible après réparation.
- La rapidité des interventions.

Compte tenu de la nature des installations concernées et donc du caractère sensible que revêt le présent contrat, le titulaire est tenu par des obligations de résultat qui sont fixées à la fois :

- Pour les opérations de maintenance préventive car celles-ci doivent minimiser le nombre de pannes.
- Pour les opérations de maintenance corrective (dépannages, réparations), le titulaire du présent contrat a pour obligation d'intervenir sans limitation de nombre, de diagnostiquer les raisons du dysfonctionnement et de proposer des solutions nécessaires à la remise en service de l'installation.
- Libération des personnes bloquées sous 1h00 - 24h/24h et 7 j/7j.
- Intervention pour dépannage sous 4 heures - 7j/7j et 24h/24h.
- Mise en place de la gestion de renvoi d'alarme vers votre télésurveillance, assurée 24h/24h et à votre charge.
- Le titulaire du contrat doit instruire le personnel de l'établissement à la mise en œuvre des mesures minimales à entreprendre dans le cadre de la sécurité (une fois par an dans le mois qui suit la rentrée scolaire).

Ces prestations sont prévues dans le coût forfaitaire du contrat.

#### 5. Fréquence des opérations et vérifications périodiques

- Voir arrêté du 18 novembre 2004 en annexe 4.
- Le registre de sécurité devra être signé à chaque visite, pour chaque matériel.
- La présence d'un technicien du détenteur du contrat sera exigée à chaque contrôle périodique de sécurité.

#### 6. Caractéristiques financières et critères techniques – Fiche de renseignements

- La facturation sera semestrielle (une facturation en janvier et une facturation en août). Les factures devront être déposées via la plateforme CHORUSPRO.
- Les documents annexés 5 et 6 sont à retourner complétés.

Melun, le 08/06/2022

Le Proviseur



Stéphane FRAISSE

## TYPE D'APPAREIL et LOCALISATION

MISE EN SERVICE	PRISE EN CHARGE MAINTENANCE	LOCALISATION	TYPE DE MATERIEL
01/09/2022	01/09/2022	Bâtiment B - Restauration	Élévateur PMR - Type CABINE OPALE
	01/09/2023	Bâtiment G - Gymnase	Ascenseur - Type KONE PW08/10-19
		Bâtiment C/D	Ascenseur - Type KONE PW08/10-19
		Bâtiment E	Ascenseur - Type KONE PW08/10-19

EXIGENCES GROS-ŒUVRE

VENTILATION

LES ESPACES DE GAINE ET DE MACHINERIE DOIVENT ÊTRE CONVENABLEMENT VENTILÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES DE CONSTRUCTION NATIONALES, TENANT COMPTE DE LA CHALEUR DÉGAGÉE PAR LES ÉQUIPEMENTS COMME L'UNIQUE KONE DONG, QUE LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS LA GAINE ET MACHINERIE SOIT MANTENUE ENTRE +5°C ET +40°C. HUMIDITÉ: 95% MAX. (A +40°C)

GAINES

MATÉRIAU REÇON A30

ÉPaisseur minimale des voiles: 150mm

SI L'ÉCLAIRAGE DE GAINE N'EST PAS FOURNI PAR KONE

L'ILLUMINATION MINIMALE DANS LA GAINE EST DE:

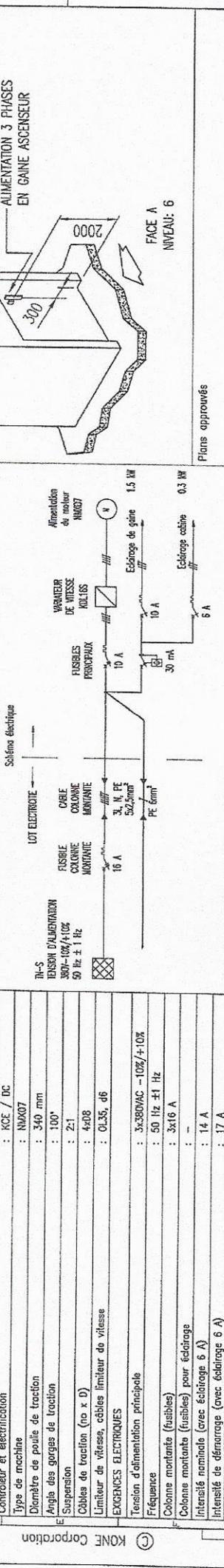
50 lux A 1 MÈTRE AU-DESSUS DU TOTI CABINE ET EN FOND DE CAUVETTE.

200 lux EN MACHINERIE OU DANS LES ZONES DE TRAVAIL.

20 lux A CHAQUE POSITION DANS LA GAINE

KONE Les 5 obligations chantier

1. La gaine de l'ascenseur est propre et sèche
2. La gaine de l'ascenseur est conforme aux plans KONE.
3. Les crochets demandés sont installés en haut de gaine et la réservation pour la ventilation haute de la gaine est réalisée (si nécessaire).
4. Le câble d'alimentation électrique de l'ascenseur doit être installé à proximité de l'armoire de commande conformément aux plans d'installation. Une alimentation électrique triphasée 400V/16 A triphasée câble D, avec une protection différentielle de 300 mA minimum (500 mA préconisé) de type B ou FI (ou type ou S), doit être installée à proximité de la gaine.
5. Une zone de stockage de 30 m<sup>2</sup> est réservée pour KONE, ou au plus près de la gaine, au niveau le plus bas.



CÂBLES ÉLECTRIQUES PRINCIPAUX A CONNECTER PAR L'ÉLECTRICIEN

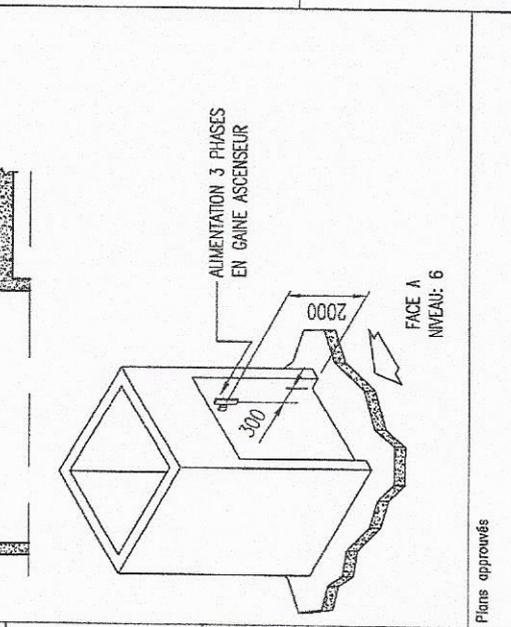
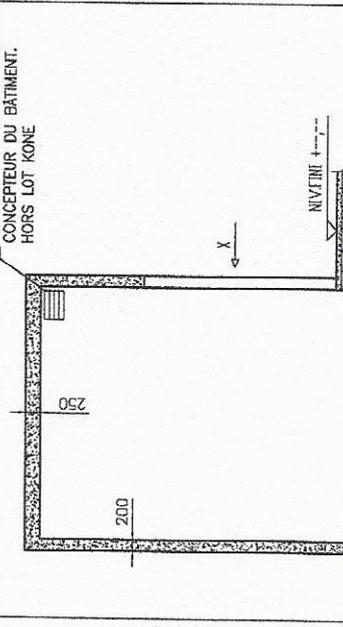
La section et la longueur maximale du câble de la colonne montante données sont basées sur des conditions d'installation supposées. Les valeurs données sont basées sur:

- Utilisation du dispositif de protection contre les sur-tensions et le courant nominal
- EC 60364 - méthode d'installation N2
- maximum 2% de chute de tension dans la colonne montante avec le courant d'appel de l'appareil.
- Une section plus grande du câble de la colonne montante peut être demandée si les conditions réelles d'installation diffèrent de celles présumées.

La sélectivité entre le disjoncteur de la colonne montante et celui de l'appareil ne peut être assurée sous toutes les conditions avec les valeurs données.

Le disjoncteur de la colonne montante avec une valeur supérieure au courant nominal peut être requis pour assurer la sélectivité entre le disjoncteur de la colonne montante et celui de l'appareil. Dans ce cas, une section plus importante du câble de la colonne montante peut aussi être requise. Le défaut d'impédance du circuit doit être vérifié afin qu'il soit suffisamment bas sur des appareils situés au-dessous de l'appareil pour assurer l'efficacité des moyens de protection avec une disjonction automatique de l'installation lors d'un défaut de terre. Le client vérifie l'installation électrique et procède à l'efficacité des moyens de protection contre les chocs électriques au niveau des disjoncteurs principaux des appareils.

Normes	: EN81-20/EN81-70, 2018/EN81-71, C1_2018
Type de produit	: PWD8/10-19
Charge nominale	: 630 kg
Nombre de personnes	: 8
Vitesse nominale	: 1.00 m/s
Accélération/Décélération nominale	: 0.5 m/s <sup>2</sup>
Course	: 15630 mm
Nombre d'arrêts/portes/politres	: 6 / 6
Nombre de faces de services	: 1
Type de portes	: KES600/Front/2R
Longeur portes	: 900 mm
Hauteur portes	: 2000 mm
Type de cabine	: HERMES
Hauteur intérieure de cabine	: 2100 mm
Longeur intérieure de cabine	: 1100 mm
Profondeur intérieure de cabine	: 1400 mm
Surfaces de cabine	: 1.54 m <sup>2</sup>
Etrier Cabine	: USUS
Nombre de ceintures d'attaches de guides	: 10 + 0
Guides cabine	: 182-1/8
Pancarte cabine	: CS9901
Arroseur cabine	: PU100x80D
Etrier de contrepois	: FCW12
Pancarte contrepois	: None
Guides contrepois	: H160-15
Arroseur contrepois	: PU100x80D
Système d'enfouissement	: KOL16S
Contrôleur et électrifcation	: KCE / DC
Type de machine	: NMA07
Diamètre de poulie de traction	: 340 mm
Angle des gorges de traction	: 100°
Suspension	: Z-1
Câbles de traction (no x D)	: 4x18
Lumière de vitesse, câbles limiteur de vitesse	: OL35, d6
EXIGENCES ELECTRIQUES	
Tension d'alimentation principale	: 3x380VAC -10%/+10%
Fréquence	: 50 Hz ±1 Hz
Colonne montante (fusibles)	: 3x16 A
Colonne montante (fusibles) pour éclairage	: -
Intensité nominale (avec éclairage 6 A)	: 14 A
Intensité de démarrage (avec éclairage 6 A)	: 17 A
Alimentation moteur (fusibles)	: 3x10 A
Fusibles éclairages (gaine + cabine)	: 10 A + 6 A
Courant de court-circuit max, alimentation principale	: 6 kA
Courant de court-circuit max, alimentation éclairage	: 6 kA
Pertes thermiques en gaine	: 0.651 kW
Puissance moteur P	: 4 kW
Vitesse de rotation machine	: 112.3 rpm
Nombre max. de démarrages / h	: 180/ED40%
POIDS	
Poids cabine [K] incl. décoration locale	: 471 kg
Décoration locale	: 0 kg
Porte Cabine (F)	: 103 kg
Extra weights	: -
Etrier Cabine (T)	: 169 kg
Masse d'équilibrage	: -
Poids total suspendu [KOT] (incl. porte(s))	: 1270 kg
Poids total suspendu [KOT] (min./max.)	: 1237 / 1680 kg
Etrier Contrepois	: 63 kg
Gueuses Contrepois	: 877 kg
Total Contrepois (CWT)	: 940 kg
Coefficient d'équilibrage Cabine	: 47.5%
MAISE D'EQUILIBRAGE	: 295±12.5 kg



Plans approuvés

Date:

Signature:

Version

Description

Appr. par

Version

Version

Page

1 (1)

NOM DE L'OFFICE

BAT C/D

Adresse du site

EIFFAGE - 77 - MELUN - LYCEE LEONARD DE VINCI

Titre du dessin

92667

LEGENDE

ASNIERES CEDEX

Numéro d'appareil

44431939; 71916998

FL ref. n°

Dessin n°

6616788

44431939-010-G-1-1

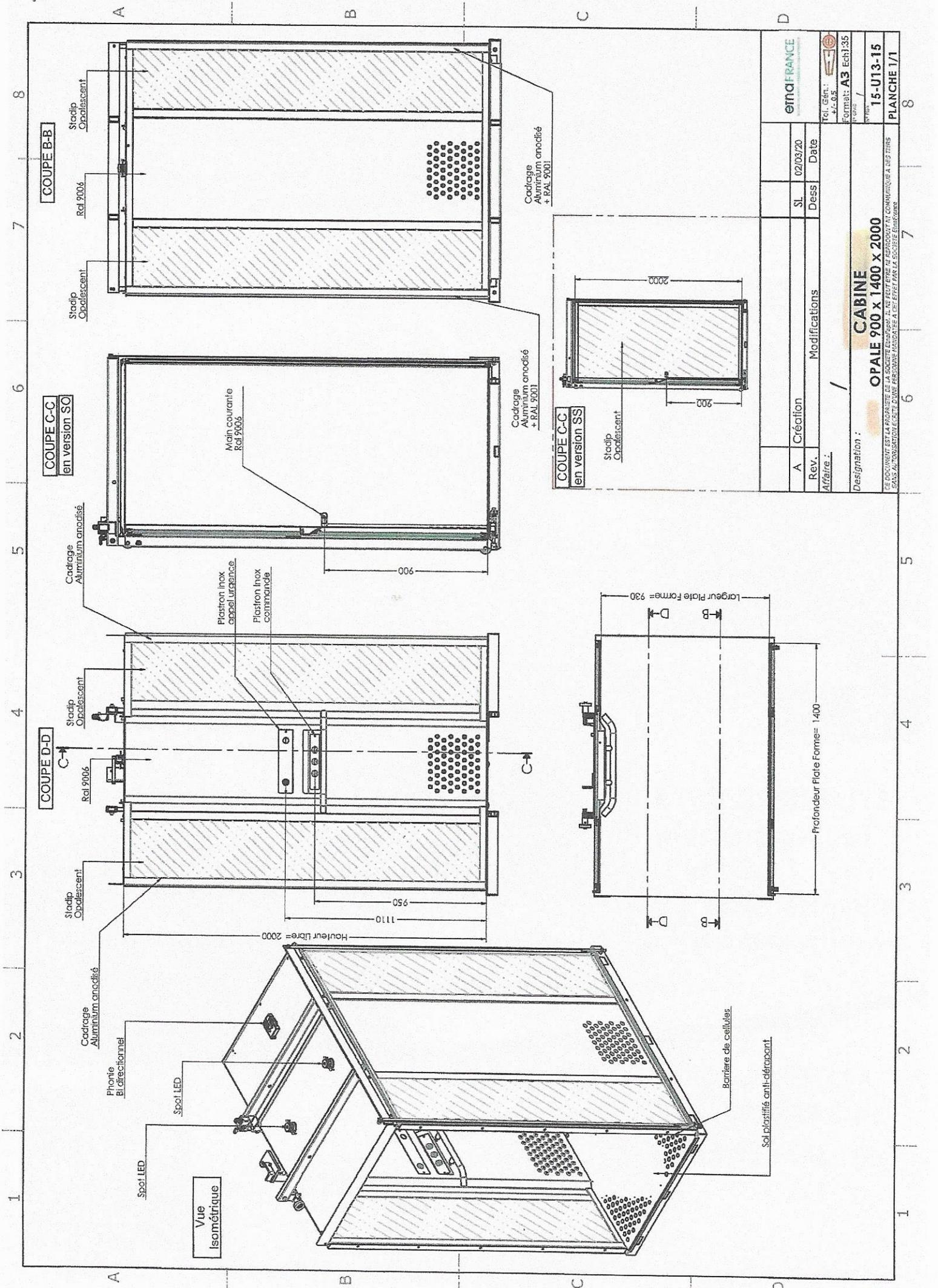
Version

A

Page

1 (1)

Monospace 500 R4.0.44 A-CM-1-N



## Arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des installations d'ascenseurs.

### Annexe

#### LISTE DES OPÉRATIONS MINIMALES D'ENTRETIEN ET FRÉQUENCES MINIMALES DE VÉRIFICATION (ASCENSEURS ÉLECTRIQUES ET HYDRAULIQUES)

OPÉRATIONS MINIMALES D'ENTRETIEN : liste des pièces ou mécanismes à vérifier	INTERVALLE maximum de six semaines	FRÉQUENCE minimale semestrielle	FRÉQUENCE minimale annuelle
Cuvette, toit de cabine, local des machines (propreté, éclairage)			X
Antirebond et contact (1)			
Amortisseurs			
Moteur d'entraînement et convertisseurs ou générateur, ou pompe hydraulique			
Réducteur			
Poulie de traction			X
Frein		X	
Armoire de commande			
Limiteurs de vitesse (cabine et contrepoids) et poulie de tension (1)			X
Poulies de déflexion/renvoi/mouflage			
Guides cabine et contrepoids/vérin			
Coulisseaux ou galets cabine et contrepoids/vérin			
Câblage électrique			
Cabine	X		
Parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine en montée ou tout autre dispositif antichute (soupape rupture, réducteur de débit pour ascenseurs hydrauliques)			X
Câbles ou chaînes de suspension et leurs extrémités		X	
Baies palières :			
1. Vérification de l'efficacité des verrouillages et contacts de fermeture	X		
2. Vérification course, guidage et jeux			
3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification			
4. Vérification mécanismes de déverrouillage de secours			

5. Dispositif limitant les possibilités d'actes de vandalisme	X		
Porte de cabine :			
1. Vérification verrouillages et contacts de fermeture	X		
2. Vérification course, guidage et jeux			
3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification			
4. Vérification des mécanismes de déverrouillage de secours			
5. Vérification efficacité du dispositif de réouverture	X		
Palier : précision d'arrêt et de nivelage	X		
Dispositifs hors course de sécurité			X
Limiteur de temps de fonctionnement du moteur			
Dispositifs électriques de sécurité :			
1. Vérification du fonctionnement			
2. Vérification de la chaîne de sécurité			
3. Vérification des fusibles			
Dispositifs de demande de secours	X		
Commandes et indicateurs aux paliers	X		
Eclairage de la gaine			
Cuve hydraulique (niveau/fuites)	X		
Vérin hydraulique			
Canalisations hydrauliques			
Dispositif antidérive		X	
Bloc de commande			
Pompe à main/soupape de descente à commande manuelle			X
Limiteur de pression			
(1) Hors câbles. Il faut dissocier les câbles de l'organe fonctionnel auquel ils peuvent être associés.			

Nota. - Pour les lignes non cochées, la fréquence est laissée à l'appréciation des contractants.

**CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET CRITERES TECHNIQUES  
CONSULTATION ASCENSEURS ET ELEVATEUR PMR**

Nom de l'entreprise :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES (caractéristiques minimales)	PROPOSITION	
	Montant HT	Montant TTC
Prix de la prestation pour 1 élévateur PMR <b>(du 01/09/2022 au 31/08/2023)</b>		
Prix de la prestation pour 1 élévateur PMR et 3 ascenseurs <b>(à compter du 01/09/2023)</b>		
CRITERES TECHNIQUES (caractéristiques minimales)	PROPOSITION	
	Montant HT	Montant TTC
Délai d'intervention pour mauvais fonctionnement (exprimé en heures à compter du signalement)		
Délai d'intervention de dépannage (exprimé en heures à compter du signalement) en situation urgente		
Délai d'intervention de dépannage (exprimé en minutes à compter du signalement) en situation urgente avec usager bloqué		

**Fiche de renseignements à retourner avec l'offre**

Nom de l'entreprise :

Personne à contacter	Nom et Prénom	Téléphone	E-mail
Pour l'offre de prix			
Pour le suivi comptable			
Pour le suivi commercial			